

USAGE CONDITIONNEL AU RÈGLEMENT RÉSIDUEL SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1), avis public est donné par la greffière de la Ville que la séance extraordinaire prévue le 27 mai 2024 est reportée **le lundi 10 juin 2024, à 17 h**, dans la salle du conseil, à l'hôtel de ville sis au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, le conseil statuera sur des demandes d'autorisation d'un usage conditionnel en application du Règlement résiduel sur les usages conditionnels SH-719-D.

1. IMMEUBLE SIS AU 5710, AVENUE DU TOUR-DU-LAC – ZONE H-9521

Nature de la demande : autoriser l'usage de résidence de tourisme au 5710, avenue du Tour-du-Lac.

2. IMMEUBLE SIS AU 740, RUE DES BATEAUX-DRAGONS – ZONE RV-8700

Nature de la demande : autoriser l'usage de résidence de tourisme au 740, rue des Bateaux-Dragons.

3. IMMEUBLE SIS AU 5600, CHEMIN DU DOMAINE-SAINTE-FLORE – ZONE RV-8813

Nature de la demande : autoriser l'usage de résidence de tourisme au 5600, chemin du Domaine-Sainte-Flore.

Après avoir obtenu l'avis du comité consultatif d'urbanisme qui a évalué les demandes à partir des critères prévus au règlement, le conseil va permettre à toute personne intéressée à se faire entendre en assistant à la séance extraordinaire du conseil.

Ce présent avis remplace celui du 8 mai 2024.

Shawinigan, ce 24 mai 2024

Me Chantal Doucet
Greffière